

2017_CT2_132

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subventions pour la mise en œuvre du programme de travaux DFCI 2018 dans le cadre des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CALAFAT Roxane - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Forêt

■ Séance du 23 mars 2017

06_2_02

■ **Demande de subventions pour la mise en oeuvre du programme de travaux prévus en 2018 de Défense des Forêts Contre l'Incendie dans le cadre des Plans de massifs du Montaiguët, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Environnement, développement durable, agriculture et forêt

■ Séance du 30 mars 2017



■ **Demande de subventions pour la mise en oeuvre du programme de travaux prévus en 2018 de Défense des Forêts Contre l'Incendie dans le cadre des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Comme chaque année, le Pays d'Aix établit, en s'appuyant sur la contribution des Comités consultatifs des massifs forestiers de son territoire, les programmes des travaux de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) à réaliser dans les secteurs qu'elle gère conformément aux plans de massifs.

Ces programmations comprennent des travaux de :

- I. diminution de la biomasse,
- II. mise en sécurité des bords de piste DFCI,
- III. réalisation de pistes DFCI,
- IV. installation d'équipements hydrauliques.

Les services affectés au Territoire du Pays d'Aix en assurent la maîtrise d'ouvrage, après validation de ce programme.

Six massifs forestiers sont concernés à ce jour par ce dispositif : le Montaignet (avec intégration en 2014 de Gardanne), le Régagnas-Monts Auréliens (avec intégration en 2014 de Gréasque), le Pas des Lanciers, l'Arbois (depuis 2016), la Chaîne des Côtes – Trévaresse et les Quatre Termes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Le montant total des interventions proposées pour l'année 2018 est de **588.858,06 € TTC**.

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Régagnas - Monts Auréliens (communes de Trets, Fuveau, Peynier, Gardanne et Gréasque), pour un montant hors taxe de 99.700,00 €

<u>Projets prioritaires 2018</u>					
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Peynier	Interface « Marignon »	8 ha	1.550,00	12.400,00	14.880,00
Gardanne	Interface « Les Giboux »	14,4 ha	1.550,00	22.320,00	26.784,00
Peynier	Réfection Piste RE 105	1.000 ml	12	12.000,00	14.400,00
Sous-Total « projets prioritaires »				46.720,00	56.064,00
<u>Projets secondaires 2018</u>					
Peynier	Éclaircie Poublaveau Nord	21,6 ha	1.550,00	33.480,00	40.176,00
Gardanne	Surlargeur de BDS « GA 208 »	5 ha	1.500,00	7.500,00	9.000,00
Peynier	Réfection Piste RE 106	1000 ml	12,00	12.000,00	14.400,00
Sous-Total « projets secondaires»				52.980,00	63.576,00
<u>TOTAL</u>				99 700,00	119 640,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Montaigu et les collines environnantes (communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil), pour un montant hors taxe de 84.130,00 €

<u>Projets prioritaires 2018</u>					
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Bouc-Bel-Air	Interface Sainte Anne	6,4 ha	1.650,00	10.560,00	12.672,00
Aix-en-Provence	Mère de Dieu Brûlée 2	6,6 ha	1.650,00	10.890,00	13.068,00
Sous-Total « projets prioritaires»				21.450,00	25.740,00
<u>Projets secondaires 2018</u>					
Aix-en-Provence	Sud Château du Diable	23 ha	2.360,00	54.280,00	65.136,00
Aix-en-Provence	Réfection Piste MT 103	700 ml	12,00	8.400,00	10.080,00
Sous-Total « projets secondaires»				62.680,00	75.216,00
<u>TOTAL</u>				84.130,00	100.956,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Pas des Lanciers (communes de Cabriès et des Pennes-Mirabeau) et de l'Arbois (communes d'Aix-en-Provence, Vitrolles et Ventabren), pour un montant total HT de 107.955,05 €

<u>Projets prioritaires 2018</u>					
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Ventabren	Trou du Loup	4,8	2.300,00	11.040,00	13.248,00
Aix-en-Provence	Meynes Nord	6,7	2.300,00	15.410,00	18.492,00
Aix-en-Provence	Les Vences	8,6	2.400,00	20.640,00	24.768,00
Cabriès	Plaine des Tisserands sud	10,3	2.300,00	23.690,00	28.428,00
Sous-Total « projets prioritaires »				70.780,00	84.936,00
<u>Projets secondaires 2018</u>					
Cabriès	Plaines d'Arbois	15,6	1.454,17	22.685,05	27.222,06
Cabriès	Le Couladou	6,3	2.300,00	14.490,00	17.388,00
Sous-Total « projets secondaires »				37.175,05	44.610,06
<u>TOTAL « Travaux 2018 »</u>				107.955,05	129.546,06

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif de la Chaîne Des Côtes - Trévaresse (communes d'Aix-en-Provence, Meyrargues, Saint-Cannat, Venelles, Rognes, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson, La Roque d'Anthéron et Lambesc,), pour un montant total HT de 100.890,00 €

<u>Projets prioritaires 2018</u>					
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Le Puy-Ste-Réparate	Saint-Canadet	12,5	1.900,00	23.750,00	28.500,00
Rognes	Pie Fouquet	11	1.900,00	20.900,00	25.080,00
La Roque d'Anthéron	Gontard / D561a	12	1.900,00	22.800,00	27.360,00
Sous-Total « projets prioritaires »				67.450,00	80.940,00
<u>Projets secondaires 2018</u>					
Rognes	Les Cauvins	8,6	1.900,00	16.340,00	19.608,00
Lambesc	Tense	9	1.900,00	17.100,00	20.520,00
Sous-Total « projets secondaires »				33.440,00	40.128,00
<u>TOTAL « Travaux 2018 »</u>				100.890,00	121.068,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif des Quatre Termes (communes de Coudoux, Ventrabren, Eguilles, Saint-Cannat (Sud) et Lambesc (Sud)), pour un montant total HT de 98.040,00 €

<u>Projets prioritaires 2018</u>					
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Saint-Cannat/ Eguilles	Interface complémentaire Bord D17	16,4 ha	1.800,00	29.520,00	35.424,00
Coudoux	Interface Bastide d'Astre sud	6,4 ha	1.800,00	11.520,00	13.824,00
Ventabren	Interface BDS piste QT 109	20 ha	1.800,00	36.000,00	43.200,00
Sous-Total « prioritaire »				77.040,00	92.448,00
<u>Projets secondaires 2018</u>					
Eguilles	Éclaircie – Les Vernes	10,5	2.000,00	21.000,00	25.200,00
Sous-Total « secondaire »				21.000,00	25.200,00
<u>TOTAL « Travaux 2018 »</u>				98.040,00	117.648,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Le montant total des travaux programmés est donc de :

Programme de travaux 2018	
Massif forestier concerné	Montant en € HT
<u>Projets prioritaires 2018</u>	
Massif du Régagnas	46.720,00
Massif du Montaiguët	21.450,00
Massifs de l'Arbois et Pas des Lanciers	70.780,00
Massif de la Chaîne des Côtes - Trévaresse	67.450,00
Massif des Quatre Termes	77.040,00
Sous total 1	283.440,00
<u>Projets secondaires 2018</u>	
Massif du Régagnas	52.980,00
Massif du Montaiguët	62.680,00
Massifs de l'Arbois et Pas des Lanciers	37.175,05
Massif de la Chaîne des Côtes - Trévaresse	33.440,00
Massif des Quatre Termes	21.000,00
Sous total 2	207.275,05
Total HT	490.715,05 €
TVA (20 %)	98.143,01 €
<u>TOTAL TTC</u>	<u>588.858,06 €</u>

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 490.715,05 euros HT.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Europe, État, Région, Département « CFM 2017 » (répartition déterminée par les financeurs annuellement, opération par opération)	80 %	392.572,04 euros
Métropole d'Aix-Marseille- Provence	20 %	98.143,01 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : demande de subvention pour la mise en oeuvre du programme de travaux DFCI 2018 dans le cadre des Plans de massifs du Montauget, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse.

Délibère

Article 1 :

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, du Conseil Régional PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et des services de l'État, la DDTM (Guichet Unique) étant chargée d'instruire les dossiers, et à signer tout document y afférent.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront affectées au Budget 2018 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur les lignes 1317/76 pour la DDTM ; 1312/76 pour la Région ; et 1313/76 pour le Département.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subventions pour la mise en œuvre du programme de travaux DFCI 2018 dans le cadre des Plans de massifs du Montaiquet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **29 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_132-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :